



La lettre de Sapois



N° 77

Sapois, le 24 juin 2020

• Consignes de vote pour le second tour des élections municipales

Voici les consignes sanitaires imposées par décret et transmises par la Préfecture pour le second tour des élections municipales du 28 juin 2020 :

- Apporter votre masque - Port du masque obligatoire (grand public ou chirurgical)
- Apporter votre stylo
- 3 électeurs maximum présents simultanément dans le bureau de vote. Aussi, afin de réduire au maximum les files d'attente, il est recommandé aux électeurs d'éviter les pics d'affluence (ouverture du bureau de vote, fin de matinée et à partir de 16h)
- Pour le dépouillement :
 - port d'un **masque chirurgical obligatoire** (pas de masque grand public autorisé) pour toutes les personnes présentes au dépouillement
 - les personnes assistant au dépouillement doivent toutes être espacées les unes des autres d'au moins un mètre de chaque côté, soit 4 mètres carrés par personne.

Le nombre d'électeurs assistant aux opérations de dépouillement devra donc être régulé en fonction des capacités du lieu afin de faire respecter ces mesures de distanciation ; une rotation des membres du public au cours du dépouillement pourra ainsi être opérée si besoin.

• Participation communale - Transport scolaire 2020/2021

La Commune prend à sa charge le montant de la carte de transport pour les collégiens domiciliés à Sapois et se rendant au collège à Saulxures-sur-Moselotte.

Pour bénéficier de cette participation, il convient de déposer en Mairie ou de transmettre par mail (contact@sapois.fr) les documents suivants :

- Copie du justificatif de paiement de la carte de transport
- Relevé d'identité bancaire

Vous pouvez retrouver nos informations sur notre site internet : www.sapois.fr